



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION de la COORDINATION
des POLITIQUES PUBLIQUES et de l'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DES PROCÉDURES PUBLIQUES**

Commission de suivi de sites DÉCHETS

Réunion du 14 novembre 2019

Compte-rendu

**DIRECTION de la COORDINATION
des POLITIQUES PUBLIQUES et de l'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DES PROCEDURES PUBLIQUES**

M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ouvre la séance et remercie les participants de leur présence.

Les points suivants sont abordés en fonction de l'ordre du jour.

1/ Approbation du compte-rendu de la CSS du 15 novembre 2018

Le compte-rendu est approuvé par les membres présents.

2/ Présentation de la DREAL : actualités réglementaires et visites d'inspection

M. VUE demande s'il est possible d'avoir communication du diaporama de la DREAL.

La DREAL répond qu'il sera annexé au compte rendu de la CSS.

Mme VILLABESSAIS (région) indique que les compléments du PRPGD ont été présentés le 15 octobre en commission, et sont en cours d'instruction.

3/ Présentations des bilans d'activité 2018 et des faits marquants de 2019 par les exploitants des installations

- **SMEDAR, représenté par M. MAUGÉ, directeur des services techniques et de l'exploitation**

M. MAUGÉ présente le bilan de fonctionnement de l'incinérateur du SMEDAR.

M. Jany BECASSE (association de défense du hameau de Bedanne) a été surpris que l'information concernant le stockage des 8000 tonnes de mâchefer n'ait pas été communiquée aux riverains. Il demande jusqu'à quand aura lieu ce stockage.

M. VUE (FNE) demande qui est l'exploitant : SNVE ou SMEDAR ? Il demande quelle est la teneur des cendres et des REFIOM qui ne sont pas traités à proximité.

La DREAL répond que l'exploitant au regard de la réglementation est bien le SMEDAR, qui a délégué l'exploitation à SNVE pour la partie incinération. Le site de SERAF a été bloqué en 2018 et ils ont donc dû trouver des exutoires extérieurs.

Le SMEDAR indique que ce sont les mêmes qui ont été envoyés dans le Calvados.

- **SERAF, représenté par M. PISAREK, responsable du site**

M. PISAREK présente le bilan de SERAF.

M. BECASSE indique suivre ce qui se passe chez SERAF, et souligne de bonnes améliorations dans la tenue du site.

M. VUE demande des infos sur la qualité des miels produits.

M. PISAREK indique que le miel est analysé et qu'il n'y a jamais eu de souci particulier.

L'AESN demande si les rejets lixiviats ont respecté les valeurs limite et demande si les valeurs en arsenic et en sulfate ont été élevées.

M. PISAREK indique qu'il n'y a pas de rejets de lixiviats et que les valeurs en arsenic et en sulfate ont été beaucoup plus basses certainement liées à la sécheresse.

- **TRIADIS, représenté par M. SCOTTÉ, directeur du site**

M SCOTTÉ présente le bilan de Triadis.

M. VUE demande si l'étude de dangers tiendra compte de ce qui s'est passé sur Lubrizol.

M. SCOTTÉ indique que ce point sera pris en compte.

- **ATHALYS, représenté par M. LECANU, directeur du centre**

M. LECANU présente le bilan d'Athalys.

M. VUE revient sur les rejets atmosphériques et indique qu'il n'y a aucun chiffre de rejets dans la présentation.

M. LECANU indique que le rejet de l'unité de stérilisation est constitué de vapeur d'eau (pour la cuisson et la stérilisation des œufs). Un jury de nez a été mis en place pour évaluer l'impact olfactif. Des indicateurs représentatifs des rejets sont encore en cours d'élaboration.

L'AESN rappelle qu'elle accompagne également les travaux.

- **EMERAUDE, représenté par M.PASCOËT, direction assainissement de la Métropole Rouen Normandie**

M. PASCOËT présente le bilan de l'incinérateur de la station d'épuration émeraude.

M. VUE demande quel est le fioul utilisé.

M. PASCOËT indique qu'il s'agit de fioul domestique.

- **STEP de Saint Aubin les Elbeuf, représenté par M. PASCOËT, direction assainissement de la Métropole Rouen Normandie**

M. PASCOËT présente le bilan de l'incinérateur de la station d'épuration de Saint Aubin les Elbeuf.

M. BECASSE demande combien il faudrait de boues pour faire fonctionner l'incinérateur à plein temps.

M. PASCOËT indique qu'il faudrait 30 % de boues supplémentaires, ce qui ne semble pas réalisable pour l'instant, Renault (entre autres) ayant réduit ses apports à la station d'épuration. Il est confirmé à M. Vue que le fioul utilisé est du fioul domestique.

4/ Questions diverses

M. HUART (DREAL) propose de revoir la méthode de présentation des exploitants en CSS afin d'ouvrir plus largement le débat.

M. VUE indique avoir eu des éléments sur une mise en demeure de Lubrizol, signée le 8 novembre 2019, qui fait suite à des visites DREAL qui n'ont pas été évoquées en CSS.

M. HUART indique que la DREAL est présente quotidiennement chez Lubrizol depuis le début d'incendie, et qu'il n'y a pas un rapport quotidien émis. La mise en demeure a été signée seulement le 8 novembre, et, donc il n'était pas encore possible de communiquer sur son contenu lors de la CSS qui avait lieu le 16 octobre.

Concernant la communication des rapports, il indique qu'une enquête judiciaire est en cours et que le procureur de Paris a ordonné de ne rien communiquer.

M. VUE aurait tout de même souhaité une information sur les différentes inspections lors de la dernière CSS.

La séance est levée à 11h30.

Le Président,


Yvan CORDIER

Le Secrétaire,


Christophe HUART

PRÉSENTATION DREAL

CSS Déchets
14 novembre 2019



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

NORMANDIE

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
de Normandie

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Actualités

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

PRPGD Normandie adopté le 15 octobre 2018

Arrêt du 4 juillet 2019 du Tribunal Administratif de Caen

Le TA a relevé deux points d'illégalité ayant amené à une décision d'**annulation partielle du plan** :

- *Insuffisance des actions prévues pour accompagner le développement de la tarification incitative*
- *Insuffisance de la planification des unités de valorisation énergétique (UVE) des combustibles solides de récupération (CSR)*

Le Conseil Régional est enjoint de compléter son PRPGD sur ces deux sujets sous un délai de 1 an.

Le contenu actuel du PRPGD reste opposable.



IED – BREF WT (Traitement déchets)

- Conclusions du BREF WT publiées au JOUE du 17/08/2018
 - 53 MTD dont 24 génériques et 29 spécifiques
 - Incinérateurs non concernés
- Sont concernés : TRIADIS (pour la partie tri / transit / regroupement)
ATHALYS
SERAF
- Remise du dossier de réexamen (prévu par l'article R.515-71) pour le 17/08/2019
- Délai d'instruction : 1 an
- Délai de mise en conformité des installations : avant le 17/08/2022
- [Guide pour la simplification du réexamen](#) (paru le 22/10/2019)

À paraître d'ici fin 2019 :

- [Arrêté ministériel de prescriptions générales](#) « Traitement de déchets » permettant :
 - d'éviter d'actualiser les conditions d'autorisation par APC
 - et de « traduire » les conclusions sur les MTD avec les mots de la réglementation française

⇒ [Guide pour la simplification du réexamen](#) (paru le 22/10/2019)

disponible sur le site : https://aida.ineris.fr/liste_documents/1/81879/0

The screenshot shows a web browser window displaying the AIDA website. The address bar shows the URL https://aida.ineris.fr/liste_documents/1/81879/0. The page features a header with the AIDA logo and the INERIS logo, along with the text "La réglementation de la prévention des risques et de la protection de l'environnement". Below the header is a navigation menu with buttons for "Accueil", "Réglementation", "Aide réglementaire", "Guides et BREF", and "Recherche". The main content area is divided into two columns. The left column is titled "Guides" and contains a list of documents: "Guide Liquides inflammables", "Guide silos", "Classement dans la nomenclature", "Guide déchets / Seveso", "Guide dangerosité déchets", "Guides IED", "Guides Eau et Nature", "Guide CFD", "Guides Ouvrages hydrauliques", and "Guide Eau et ICPE". The right column is titled "Guides IED" and contains a list of documents: "Guide de mise en oeuvre de la directive sur les émissions industrielles (Directive IED) - mise à jour à venir", "Guide méthodologique pour l'élaboration du rapport de base prévu par la Directive IED", "Guide de demande de dérogation V1", "Outil presentation couts derogation V1", and "Guide pour la simplification du réexamen (octobre 2019)". The last document in the right column is highlighted with a red rectangular box.

https://aida.ineris.fr/liste_documents/1/81879/0 110 % Rechercher

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

AIDA

INERIS
maîtriser le risque
pour un développement durable

La réglementation de la prévention
des risques et de la protection de l'environnement

Accueil Réglementation Aide réglementaire Guides et BREF Recherche

Guides

- Guide Liquides inflammables
- Guide silos
- Classement dans la nomenclature
- Guide déchets / Seveso
- Guide dangerosité déchets
- Guides IED
- Guides Eau et Nature
- Guide CFD
- Guides Ouvrages hydrauliques
- Guide Eau et ICPE

Guides IED

- Guide de mise en oeuvre de la directive sur les émissions industrielles (Directive IED) - mise à jour à venir
- Guide méthodologique pour l'élaboration du rapport de base prévu par la Directive IED
- Guide de demande de dérogation V1
- Outil presentation couts derogation V1
- Guide pour la simplification du réexamen (octobre 2019)**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

NORMANDIE

Visites d'inspections depuis la dernière CSS (1/2)

| Nom établissement | Visite(s) | Thème des visites |
|----------------------------------|------------|--|
| TRIADIS | 27/09/2019 | Mise en sécurité du site suite à l'incendie des sites LUBRIZOL et Normandie Logistique |
| ATHALYS | 06/12/2018 | Visite inopinée suite odeurs |
| | 25/10/2019 | Instruction du dossier de réexamen IED Caractérisation des déchets de dégrillage Rejets atmosphériques (sortie de stérilisation) et des eaux industrielles vers la STEP Gestion des eaux suite incendie Lubrizol/Normandie Logistique |
| SERAF | 31/10/2018 | Instruction du dossier de réexamen IED Autosurveillance (eaux souterraines) Suites de la visite du 23/11/2018 |
| | 12/11/2018 | Visite réactive suite inondation usine (après intrusion et coupure alimentation électrique) |
| EMERAUDE | 12/12/2018 | Vérification par sondage de prescriptions annexées à l'arrêté préfectoral du 9 mars 2005 modifié (dont autosurveillance et contrôles externes des rejets dans l'air) |
| | 24/10/2019 | |
| Incinérateur boues STEP St-Aubin | 23/10/2019 | Autosurveillance et contrôles externes des rejets dans l'air |

Visites d'inspections depuis la dernière CSS (2/2)

| Nom établissement | Visites | Thème des visites |
|-------------------|------------|---|
| SMEDAR | 29/03/2019 | Visite suite à l'incendie du 28/03/2019 au niveau de l'UTA (centre de tri - alvéole de stockage de déchets papiers et cartons triés) |
| | 09/04/2019 | Arrêt de l'unité de traitement et de maturation des mâchefers (suite sinistre sur bâtiment de maturation) |
| | 23/04/2019 | |
| | 27/05/2019 | Réception avec le SDIS des moyens compensatoires de la défense extérieure contre l'incendie (avant travaux) Stockage des mâchefers bruts et mûrés |
| | 29/10/2019 | Essai simultané des 2 canons à eau du centre de tri et des 4 poteaux incendies pour vérifier le débit minimal requis (suite travaux réalisés sur le réseau de défense extérieure contre l'incendie) |
| | 08/11/2019 | Visite ESP suite aux fuites sur tubulures et au niveau du surchauffeur (UVE) en juillet et septembre 2019 |

⇒ **Demande de l'inspection au SMEDAR d'améliorer son organisation et de progresser dans le suivi de ses sites**

Arrêtés adoptés depuis la dernière CSS

■ SMEDAR VESTA

- Arrêté mesures d'urgence du **07/05/2019** pour autoriser et encadrer l'exploitation temporaire de zones de transit et de concassage des mâchefers sur le site de Grand-Quevilly
- + Arrêté mesures d'urgence du **20/05/2019** (et remplacé par l'APMU du 22/08/2019) pour encadrer le stockage de 10 000 tonnes de mâchefers bruts (et concassés) sur le site de Cléon



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

NORMANDIE

Merci de votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

NORMANDIE

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
de Normandie

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr